

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet CONVERTISSEURS ÉLÉVATEUR/ABAISSEUR	
Solicitation No. - N° de l'invitation U6800-153561/A	Date 2015-07-14
Client Reference No. - N° de référence du client U6800-153561	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-333-67661	
File No. - N° de dossier hn333.U6800-153561	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-24	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chow, Mejuine	Buyer Id - Id de l'acheteur hn333
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6283 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF INDUSTRY CANADA 3701 CARLING AVE P.O.BOX 11490 STATION H OTTAWA Ontario K2H8S2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B3, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

U6800-153561/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn333U6800-153561

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn333

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

U6800-153561

***** Cette page a été intentionnellement laissée en blanc *****

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
1.2 BESOIN	5
1.3 COMPTE RENDU	5
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	6
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.2 BESOIN	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	12
6.5 RESPONSABLES	13
6.6 PAIEMENT.....	13
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.8 ATTESTATIONS.....	14
6.9 LOIS APPLICABLES	14
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CUA (LIVRAISON).....	15
ANNEXE A - BESOIN.....	16

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques et dans les quantités indiquées à l'annexe A.

1.2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 30 novembre 2015.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

N° de l'invitation - Sollicitation No.
U6800-153561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
U6800-153561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn333.U6800-153561

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN333
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.1.1 Clauses du *Guide des CUA*

Références de CUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
B1000T	Condition du matériel	2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement;
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

N° de l'invitation - Solicitation No.
U6800-153561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
U6800-153561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn333.U6800-153561

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN333
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Section III : Attestations & Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

3.1.3 Livraison offerte

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le _____.

3.1.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer:

Renseignements généraux

Nom: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

Suivi de livraison

Nom: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

4.1.1 Évaluation technique

Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission:

- Conformité aux exigences techniques (description des articles à l'annexe A);
- Le fabricant des articles doit posséder au minimum 10 années d'expérience dans la fabrication de convertisseurs de fréquences de type élévateur et abaisseur à haute fréquence;
- Certification ISO 9001.

4.1.2 Évaluation financière

Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (destination), les taxes applicables en sus. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par NNO identique.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements présentés dans le tableau des caractéristiques environnementales générales du tableau 1 sont exacts et complets.

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste qu'il répond et continuera de répondre, pendant la durée de tout contrat subséquent, à un minimum de quatre des sept critères déterminés dans le tableau des critères d'environnement généraux présentés dans le tableau 1;

Information additionnelle

Le soumissionnaire doit remplir le tableau 1 en cochant la case de chaque critère rencontré. Le Canada demande que les soumissionnaires présentent le tableau 1 avec leur soumission. Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle procédure, le Canada se réserve le droit de demander le tableau 1 après la clôture de la soumission. L'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel le tableau 1 doit être fourni. Le défaut de fournir cette annexe dans les délais prévus aura pour conséquence la non-recevabilité de la soumission.

L'entrepreneur doit répondre et continuer de répondre à quatre des sept critères au cours de toute la durée du contrat.

Tableau 1

Pratiques écologiques au sein de l'organisation du fournisseur	Cochez chaque critère respecté
L'organisation fait la promotion d'un environnement sans papier à l'aide de directives, procédures ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des opérations quotidiennes, à moins d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé pour les activités quotidiennes contient au moins 30 % matières recyclées et détient une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise de l'encre respectueuse de l'environnement et achète des cartouches recyclées ou des cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Les bacs de recyclage pour le papier, les journaux, les contenants en plastique et en aluminium sont offerts et vidés régulièrement, conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50 % de l'équipement du bureau détient une attestation écoénergétique.	
Elle possède une certification ISO 14001 ou a un système de gestion environnementale équivalent en place.	

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
U6800-153561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
U6800-153561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn333.U6800-153561

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN333
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques et dans les quantités indiquées à l'annexe A.

6.2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Clauses générales

[2010A](#) (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2014-11-27

6.4 Durée du contrat

Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
U6800-153561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
U6800-153561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn333.U6800-153561

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN333
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Mejuine Chow
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN
7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : (819) 420-0333 Télécopieur : (819) 953-4944
Courriel : mejuine.chow@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (compléter à l'adjudication du contrat)

Nom :
Titre :
Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx
Courriel :

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer : (compléter à l'adjudication du contrat)

Renseignements généraux:

Nom :
Téléphone : (xxx) xxx-xxxx
Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx
Courriel :

Suivi de la livraison :

Nom :
Téléphone : (xxx) xxx-xxxx
Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx
Courriel :

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat. Les frais de transport à destination, ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
<u>H1000C</u>	Paiement unique	2008-05-12
<u>H1001C</u>	Paiements multiples	2008-05-12
<u>G1005C</u>	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.
 - b) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Industrie Canada – Centre de recherches sur les communications Canada
3701 Ave Carling, PO Box 11490 Station H,
Ottawa (ON) K2H 8S2

Au soin de : _____.

- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Au soin de : Mejuine Chow (mejuine.chow@pwgscg.gc.ca).

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.8.2 Attestation environnementale générale

Pratiques écologiques (partie 5.2.2)

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Solicitation No.
U6800-153561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
U6800-153561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn333.U6800-153561

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN333
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2014A (2015-07-03) Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*date de soumission*), clarifiée/modifiée le _____ (*date(s)*).

6.11 Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
<u>D2000C</u>	Marquage	2007-11-30
<u>D2001C</u>	Étiquetage	2007-11-30
<u>D2025C</u>	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	2007-11-30

6.11.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) Industrie Canada (Ottawa, ON), selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.11.2 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens à Industrie Canada – Centre de recherches sur les communications Canada sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec l'autorité technique ou la personne indiquée ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

Nom : _____
Téléphone : _____

ANNEXE A

BESOIN

Le besoin est pour deux (2) paires de convertisseurs de fréquences éleveurs et abaisseurs tels que décrits ci-dessous.

Le fournisseur doit :

- démontrer que le fabricant de convertisseurs de fréquences de type éleveur et abaisseur à haute fréquence dans la plage de de 18 GHz à 65 GHz, possède au moins 10 années d'expérience;
- posséder une certification ISO 9001;
- fournir les schémas fonctionnels pour en démontrer le fonctionnement des deux types de convertisseurs ainsi que l'apport de chaque composant à la performance globale de chacun des appareils;
- inclure des données d'étalonnage démontrant leur conformité aux spécifications techniques.

Spécifications techniques

Convertisseur éleveur n° 1

Plage de fréquences :	De 18 GHz à 40 GHz (bande n° 1 : 18 GHz à 26,5 GHz; bande n° 2 : de 26,5 GHz à 40 GHz)
Gain IF à RF :	Supérieur à 18 dB
P-1 dB (sortie):	Supérieur à 24 dBm
Signal de commande de commutation de bande :	Contrôlé par un signal TTL (5 V)
Réjection d'image :	Supérieure à 30 dB
Isolation interbande :	Supérieure à 60 dB
Sortie RF :	De 18 GHz à 40 GHz
Connecteur de sortie RF :	2,92 mm, femelle
Oscillateur local (OL)	
Oscillateur à verrouillage de phase	
Signal de référence :	10 MHz
Connecteur pour entrée de référence	SMA, femelle (indépendant de l'entrée IF)
Entrée IF :	Moins de 18 GHz
Connecteur d'entrée IF :	SMA, femelle
Alimentation de l'unité	
Tension :	15 V c.c.
Courant :	Moins de 3,5 A
Poids :	Moins de 3,65 kg (8 lb)

L'unité doit être assemblée, mise à l'essai et étalonnée sur toute la largeur de bande, soit de 18 GHz à 40 GHz.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
U6800-153561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
U6800-153561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn333.U6800-153561

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN333
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Convertisseur abaisseur n° 1

Plage de fréquences :	De 18 GHz à 40 GHz (bande n° 1 : 18 GHz à 26,5 GHz; bande n° 2 : de 26,5 GHz à 40 GHz)
Facteur de bruit :	Moins de 5 dB
Gain IF à RF :	Supérieur à 12 dB
Réjection d'image :	Supérieure à 30 dB sans les filtres n° 1 et n° 2
Signal de commande de commutation de bande :	Contrôlé par un signal TTL (5 V)
Entrée RF :	De 18 GHz à 40 GHz
Connecteur d'entrée RF :	2,92 mm, femelle
Oscillateur local (OL) Oscillateur à verrouillage de phase Signal de référence :	10 MHz
Connecteur pour entrée de référence	SMA, femelle (indépendant de l'entrée IF)
Sortie IF :	Moins de 18 GHz
Connecteur de sortie IF :	SMA, femelle
Alimentation de l'unité Tension :	15 V c.c.
Courant :	Moins de 3,5 A
Poids :	Moins de 3,65 kg (8 lb)

Le fournisseur doit installer, mettre à l'essai et étalonner le système avec les filtres n° 1 et n° 2 décrits ci-après. L'utilisateur doit être en mesure d'intégrer ou de retirer ces filtres. L'unité doit être étalonnée sur toute la largeur de bande, soit de 18 GHz à 40 GHz, mais sans les filtres n° 1 et n° 2.

Filtre n° 1 : à intégrer à la bande de 18 GHz à 26,5 GHz
Fréquence centrale : 25,875 GHz
Affaiblissement d'insertion : 2 dB maximum
Largeur de bande : 1,25 GHz
Ondulation : +/- 1 dB maximum
Réjection : 40 dB ou supérieure à toutes les fréquences inférieures à 24,5 GHz et à toutes les fréquences supérieures à 27,25 GHz

Filtre n° 2 : à intégrer à la bande de 26,5 GHz à 40 GHz
Fréquence centrale : 38 GHz
Affaiblissement d'insertion : 2 dB maximum
Largeur de bande : 1 GHz
Ondulation : +/- 1 dB maximum
Réjection : 40 dB ou supérieure à toutes les fréquences inférieures à 36,875 GHz et à toutes les fréquences supérieures à 39,125 GHz

N° de l'invitation - Sollicitation No.
U6800-153561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
U6800-153561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn333.U6800-153561

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN333
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Convertisseur élévateur n° 2

Plage de fréquences :	De 55 GHz à 62 GHz
Gain IF à RF :	Supérieur à 18 dB
P-1 dB (sortie):	Supérieure à +18 dBm
Réjection d'image :	Supérieure à 30 dB
Sortie RF :	De 55 GHz à 62 GHz
Connecteur de sortie RF :	Guide d'ondes WR-15
Oscillateur local (OL) Oscillateur à verrouillage de phase Signal de référence :	10 MHz
Connecteur pour entrée de référence	SMA, femelle (indépendant de l'entrée IF)
Entrée IF :	Moins de 18 GHz
Connecteur d'entrée IF :	SMA, femelle
Alimentation de l'unité Tension :	15 V c.c.
Courant :	Moins de 2 A
Poids :	Moins de 2,3 kg (5 lb)

L'unité doit être assemblée, mise à l'essai et étalonnée sur toute la largeur de bande, soit de 55 GHz à 62 GHz.

Convertisseur abaisseur n° 2

Plage de fréquences :	De 55 GHz à 62 GHz
Facteur de bruit :	Moins de 5 dB
Gain IF à RF :	Supérieur à 10 dB
Réjection d'image :	Supérieure à 30 dB sans le filtre n° 3
Entrée RF :	De 55 GHz à 62 GHz
Connecteur d'entrée RF :	Guide d'ondes WR-15
Oscillateur local (OL) Oscillateur à verrouillage de phase Signal de référence :	10 MHz
Connecteur pour entrée de référence	SMA, femelle (indépendant de l'entrée RF)
Sortie IF :	Moins de 18 GHz
Connecteur de sortie IF :	SMA, femelle
Alimentation de l'unité Tension :	15 V c.c.
Courant :	Moins de 2 A

N° de l'invitation - Sollicitation No.
U6800-153561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
U6800-153561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn333.U6800-153561

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN333
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Poids : Moins de 2,3 Kg (5 lb)

Le fournisseur doit installer, mettre à l'essai et étalonner le système avec le filtre n° 3 décrit ci-après. L'utilisateur doit être en mesure d'intégrer ou de retirer ce filtre. L'unité doit également être étalonnée sur toute la largeur de bande, soit de 55 GHz à 62 GHz, mais sans le filtre n° 3.

Filtre n° 3 : à intégrer au convertisseur abaisseur à bande de 55 GHz à 62 GHz

Fréquence centrale :	61,25 GHz
Affaiblissement d'insertion :	2 dB maximum
Largeur de bande :	500 MHz
Ondulation :	+/-1 dB maximum
Réjection :	40 dB ou supérieure à toutes les fréquences inférieures à 57 GHz et à toutes les fréquences supérieures à 65,5 GHz

Liste des abréviations

A : ampère
dB : décibel
GHz : gigahertz
IF : fréquence intermédiaire
kg : kilogramme
lb : livre
MHz : mégahertz
OL : oscillateur local
P-1 dB : puissance de sortie au point de compression de 1 dB
RF : radiofréquence
SMA : format sous-miniature, version A
TTL : logique transistor-transistor
V c.c. : tension en courant continu